

## **ÉGYPTE**

### **Les opposants à la guerre menacés**

*Index AI : MDE 12/006/2003*

Alors que de nouvelles manifestations contre une éventuelle guerre en Irak sont prévues demain en Égypte, Amnesty International a appelé les autorités de ce pays à respecter le droit des citoyens à la liberté d'expression et de rassemblement.

« *Nous sommes extrêmement préoccupés par les arrestations qui ont eu lieu récemment et qui ont touché des personnes qui avaient simplement participé de manière non violente à des manifestations* », a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

Plusieurs personnes sont en détention au secret depuis plusieurs jours, sans pouvoir entrer en contact avec leurs proches ou leurs avocats.

Magdi Abbas al-Kordi, opposant à la guerre contre l'Irak, a été arrêté autour du 6 février 2003. Sa famille est restée presque une semaine sans nouvelles de lui. Elle a appris récemment qu'il était détenu à la prison de Mazraat Tora.

Kamal Khalil, militant politique arrêté déjà à de nombreuses reprises, a quitté son domicile de Gizeh le 19 février 2003. Il n'a pas été revu depuis. Il serait détenu au secret par le Service de renseignements de la sûreté de l'État. Certains militants se disent persuadés que Kamal Khalil a été arrêté afin de dissuader d'autres personnes de participer aux manifestations de demain. Amnesty International prie instamment les autorités égyptiennes d'indiquer où se trouve Kamal Khalil et de veiller à ce qu'il ne lui soit fait aucun mal.

Une bonne douzaine de manifestants étaient toujours en détention. Plusieurs d'entre eux se trouvaient en détention administrative, en vertu de la législation d'urgence. La Loi relative à l'état d'urgence autorise le pouvoir exécutif à ordonner le placement en détention administrative prolongée, sans inculpation ni jugement, de toute personne soupçonnée de constituer une menace à la sécurité nationale ou à l'ordre public.

Un certain nombre de manifestants sont en détention depuis plus d'un mois, au titre de la législation d'urgence. Muhammad Khalil Ghittas, Muhammad Husni Mahmud, Muhammad al-Dakhli Ahmad, Tamer

Hindawi, Abd al-Gawad Mustafa et Mahmud Hassan Muhammad sont restés plusieurs jours dans les locaux du Service de renseignements de la sûreté de l'État, avant qu'un parlementaire ne soit autorisé à leur rendre visite. Ils sont actuellement en prison.

Récemment libéré, Ibrahim al-Sahary, a affirmé qu'il avait été maltraité alors qu'il était détenu par le Service de renseignements de la sûreté de l'État. Journaliste au journal *al-'Alam al-Yom*, il avait été arrêté à son domicile par des agents de ce service, le 8 février, aux premières heures. Il avait ensuite été transféré à la prison de Mazraat Tora, où il avait été placé en détention administrative et à l'isolement cellulaire. Avant sa libération, le 17 février, il a été conduit au siège du Service de renseignements de la sûreté de l'État, au Caire, où il aurait été frappé et insulté, parce qu'il refusait de se laisser bander les yeux et attacher les mains derrière le dos avec des menottes. Ibrahim al-Sahary avait peu avant son arrestation publié un livre intitulé *Irak : Nouvelle guerre pour l'hégémonie et le pétrole*. Il avait aussi pris part, récemment, à une manifestation contre la guerre en Irak.

Amnesty International estime que la Loi relative à l'état d'urgence et la Loi n°10 de 1914 (Loi sur les rassemblements) restreignent sévèrement les droits à la liberté d'expression et de rassemblement, tels qu'ils sont garantis par la législation et les normes internationales relatives aux droits humains, comme par exemple le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Égypte est partie.

En novembre 2002, le Comité des droits de l'homme des Nations unies, l'organe chargé de veiller à l'application du PIDCP, s'est inquiété de la quasi-permanence de l'état d'urgence en Égypte et a recommandé que la nécessité d'une telle mesure soit réexaminée. L'état d'urgence est régulièrement prorogé depuis 1981. Il est censé prendre fin en mai 2003. Toute reconduction de l'état d'urgence doit être approuvée par le Parlement.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)**